Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 142 (1997)

Heft: 12

Artikel: Pourquoi s'obstiner à ignorer les points de repère évidents fournis par la nature des choses?

Autor: Mayor, Bernard

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-345830

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pourquoi s'obstiner à ignorer les points de repère évidents fournis par la nature des choses ?

Par le divisionnaire Bernard Mayor

Le changement, l'innovation, l'originalité, la créativité, la communication ne gardent un sens pour l'homme que lorsqu'ils préservent le devoir de se référer à un petit nombre de points de repères immuables dictés par la nature des choses. Sinon, l'abandon de ces quelques balises nous plonge dans une totale confusion des valeurs. Hélas, cette confusion caractérise éminemment notre époque et lorsqu'elle pourrit le raisonnement dans un domaine comme la politique de sécurité, les pires perspectives sont à craindre.

En proposant les réflexions qui suivent, je réponds à un besoin profond de mettre en évidence quelques idées concrètes qui, à mon goût, sont trop souvent occultées, peut-être parce qu'elles paraissent simplistes.

1. La place de la politique de sécurité

Notre Constitution fédérale actuelle déclare, en son article 2, que les buts de la Confédération helvétique sont :

- d'assurer l'indépendance du pays ;
- de maintenir la tranquillité et l'ordre ;
- de protéger la liberté et les droits des citoyens ;
- d'accroître la prospérité commune.

Les trois premiers buts sont purement sécuritaires. Le quatrième l'est éminemment dans la mesure où la démocratie et le bien-être sont d'importants facteurs de sécurité et qu'en même temps, une politique sociale saine, basée sur l'aide et la responsabilisation, ne peut réussir que dans un contexte sûr.

Vouloir opposer « le social » à la sécurité est absurde. Il s'ensuit que, la stratégie étant la politique globale au moyen de laquelle l'Etat entend atteindre ses buts, la place de la politique de sécurité est ou devrait être primordiale et omniprésente.

Or, il faut bien admettre que l'observateur qui suit la vie de notre pays peut penser légitimement que la sécurité collective n'est que l'un des nombreux éléments de la panoplie des tâches politiques. On ne l'évoque que par nécessité, on fait tout pour restreindre les moyens financiers à y consacrer, on la considère comme une menace potentielle pour les droits de l'homme, on exulte quand on peut dénigrer ceux qui en ont la charge, on lui attribue des relents de conservatisme ou de fascisme, on l'oppose à l'esprit d'ouverture, de changement, de créativité et de paix.

Pourtant, le besoin de sécurité s'inscrit dans la nature d'une façon si évidente que tout être humain est contraint d'y consacrer un minimum d'efforts. Il s'agit de l'instinct de conservation et, par conséquent, de la naissance du sentiment du devoir, envers lui-même et envers la collectivité. L'on peut alors tirer un certain nombre de conséquences logiques :

– Imposé par la nature des choses, le besoin de sécurité est légitime et indispensable.

– Affectée à la protection élémentaire des personnes dans leurs droits fondamentaux, des biens dans leur intégrité et des sociétés dans les bases vitales de leur organisation, la politique de sécurité est l'af-

faire de tous et nul ne peut s'y soustraire sans que soient menacées sa propre existence et celle de la collectivité.

– Au service de l'épanouissement et du progrès, la sécurité a pour vocation de préserver la liberté d'action des hommes et des collectivités. La politique de sécurité est, par nature, une attitude préventive et dissuasive mais, bien équilibrée, elle constitue un puissant facteur de paix, de progrès et de mobilité.

– Elle implique néanmoins, dans des conditions bien définies, l'usage légitime de la force. L'individu a droit à cet usage, alors proportionné au danger subi, lorsqu'il est en situation de légitime défense. Ce droit existe également au niveau du pays ; dans la Constitution fédérale, les citoyens ont délégué à l'Etat le monopole de la violence ; l'Etat en fait alors l'usage prescrit dans la loi en engageant ses forces de police et ses forces armées. Dans le cas de l'individu comme dans le cas de l'Etat, ce droit est en même temps un devoir puisqu'il est actionné pour la défense des intérêts vitaux.

Ce sont là, à mon sens, des données immuables. Les ignorer n'apporte que des avantages éphémères et des illusions.

2. Une évaluation permanente des risques

Il n'est pas suffisant de baser notre politique de sécurité sur des rapports périodiques. Le dernier en date est celui de 1990 intitulé *La politique de sécurité de la Suisse dans un monde en mutation.*

L'évaluation des risques doit, dès maintenant, être permanente ; un service de renseignements généraux moderne, ultra-performant, étoffé, multidisciplinaire, s'appuyant sur les techniques les plus récentes ainsi que, dans toute la mesure du compatible avec notre sécurité, sur la collaboration permanente avec les Etats qui nous entourent, doit fournir des bases de réflexion scientifiques à une commission pour les questions stratégiques, elle aussi permanente, pas trop nombreuse, une sorte de « conseil pour la sécurité ».

En effet, les menaces auxquelles sont confrontées les sociétés modernes ne résident pas uniquement dans des systèmes militaires à haute technologie. Il faut compter sur des dangers beaucoup plus sournois, beaucoup moins détectables, beaucoup plus surprenants, dispersés dans la géographie et particulièrement mobiles sur toute la surface du globe. Les organisations criminelles et terroristes à faible technologie ainsi que les prophètes et les idéologues intégristes, leurs motivations, leurs objectifs, leurs méthodes, leurs moyens déconcertent nos techniques de renseignement traditionnelles. Cela complique ou rend même impossible la tâche du politique qui voudrait vraiment chercher à anticiper, à évaluer la menace qui en découle, puis à y répondre.

De plus, nos planifications semblent totalement ignorer le caractère pressant de dangers qui, dans le cadre de la guerre économique, menacent nos sociétés sur le champ de bataille du secteur civil. Il s'agit des pirates de la haute technologie dont le système d'armes sophistiquées

peut viser les centres civils essentiels de l'information, des transports d'énergie et des communications.

Les raisons mêmes qui nous ont fait entrer dans l'ère de la communication doivent maintenant nous faire entrer dans celle du renseignement multidisciplinaire et intégré. Il ne s'agit pas de démanteler les services actuels, mais de les étoffer et de les amener à travailler en rassemblant les moyens, le savoir et l'expérience du pays tout entier.

Il faut, de plus, modifier en profondeur et rapidement les méthodes du renseignement pour les adapter à ces nouveaux défis. Civile, militaire, géographique, l'analyse doit, sur les registres stratégiques, opérationnels, tactiques et techniques, pouvoir fournir une aide précise à chaque prise de décision, dans chacun des domaines touchant la sécurité et au moment voulu [1].

3. Les modalités d'une réponse permanente

Pour beaucoup des risques actuels, la réponse n'est ni policière ni militaire. Elle peut concerner n'importe quel domaine de la politique. Elle doit viser directement la cause véritable du risque et s'adapter exactement à l'espace, au degré d'urgence, aux contingences techniques.

De plus, tourné vers l'analyse des risques qui menacent chacun des buts de la Confédération (je reviens à l'article 2 de notre Constitution), l'instrument préconisé ci-devant nous éviterait d'ignorer toute une catégorie de menaces, notamment à l'intérieur, contre le deuxième but (maintenir la tranquillité et l'ordre) et le troisième (protéger la liberté et les droits des citoyens).

En effet, à quoi sert-il à un pays d'avoir une force de frappe nucléaire, une force d'intervention rapide, des moyens d'observation sophistiqués par satellite, si l'état de droit ne peut plus s'imposer sur de grandes parties de son territoire à cause du crime organisé, si la police n'ose plus pénétrer dans certaines banlieues des grandes villes, si le terrorisme est opérationnel, si les foyers d'intolérance religieuse sont en réseau et constituent un puisant lobby, si le gouvernement voit sa liberté d'expression limitée par peur que se soulèvent des quartiers entiers noyautés par des activistes professionnellement équipés et armés ?

La première règle que je préconise est universelle, par conséquent fondamentale en matière de politique de sécurité. Il s'agit de l'application systématique et sans concession des principes de la subsidiarité et de la proportionnalité. Je voudrais surtout faire ressortir les conséquences quant à l'espace :

– les problèmes de sécurité qui touchent à l'environnement, à l'approvisionnement, au nucléaire, aux abus des concentrations de pouvoirs privés, à certaines formes de criminalité, sont mondiaux ;
– ceux qui concernent l'eau sont pour le moins continentaux ;
– ceux qui concernent la chimie peuvent être régionaux au sens international du terme ;
– d'autres sont manifestement nationaux ;
– d'autres sont régionaux au sens « intranational » du terme ;
– d'autres sont purement locaux.

Mais plusieurs niveaux d'espace peuvent être touchés par un même problème suivant qu'il s'agit de la définition des conditions-cadres, de l'application pratique, de la conduite, de la surveillance ou, bien sûr, du financement.

Je veux surtout souligner qu'en l'an 2000, aucun pays ne peut vivre en vase clos, notamment dans le cadre de sa politique de sécurité. Je prétends par conséquent que notre survie dépend de notre capacité de collaborer avec les autres Etats et d'adhérer à un certain nombre d'organisations internationales, mais tout en luttant inlassablement pour l'application des principes

[1] *Pour les quatre paragraphes qui précèdent, j'ai puisé des idées dans un article de Robert Steele, « Les nations intelligentes : stratégie nationale et intelligence virtuelle », paru dans la revue française* Défense nationale *d'avril 1996, p 161.*

Têtes chimiques pour missiles Scud-B *et* FROG *sur la place d'armes chimiques de Shikhany en 1987. (Photo :* Histoire et avenir de l'Armée suisse*).*

de la subsidiarité et de la proportionnalité.

Il suffit hélas de lire tranquillement le texte de certaines conventions découlant des accords d'Helsinki pour constater la facilité avec laquelle on peut inventer des problèmes et des procédures pour gonfler artificiellement le volume d'une organisation, en créant des coûts disproportionnés aux buts à atteindre. C'est la bureaucratie dans toutes ses œuvres : marquer le territoire, prouver son utilité, se couvrir, inventer des besoins.

Ceci ne doit en aucun cas nous décourager. Notre pays, s'il le veut vraiment, pourra toujours exercer son influence dans deux directions :

– tout en se montrant participatif, lutter contre le gonflement artificiel des procédures engendrant la multiplication des commissions et la nébulosité des organigrammes, compliquant les protocoles et entraînant des montagnes de papiers ;

– dans la promotion de la paix, utiliser une grande partie des moyens et des énergies galvaudées dans les procédures pour les orienter beaucoup plus systématiquement et beaucoup plus directement au profit de la lutte concrète contre les causes véritables de la guerre.

Or, les causes véritables de la guerre sont :

– la misère, bien sûr la misère matérielle, l'indigence et le dénuement, mais plus encore la misère mentale, résultant des graves lacunes ou des déviations de l'éducation familiale et civique ;

– l'incommunicabilité : lorsque la densité des communications entre deux groupes humains descend au-dessous d'un certain seuil, un espace s'ouvre où vont s'engouffrer rapidement des représentations artificielles, principaux ferments de haine et d'incompréhension.

– L'anarchie et le totalitarisme, l'ordre et le désordre étant les plus grands ennemis de l'être humain lors-

qu'on veut les exagérer fanatiquement.

4. Conséquences pour l'armée

Tous ceux qui croient pouvoir, avant que soient réalisées les conditions qui précèdent (chi 3 et 4 ci-devant), proposer les moyens, une articulation et les effectifs d'une armée future ne sont certainement pas motivés par l'intérêt général du pays et contribuent surtout à déstabiliser ceux qui ont la responsabilité de consolider « Armée 95 ».

L'opposition entre une armée de métier et une armée de milice résulte d'un faux problème. Les réponses militaires à des risques hautement techniques ainsi que les tâches d'instruction de l'armée impliqueront la présence d'un corps de professionnels.

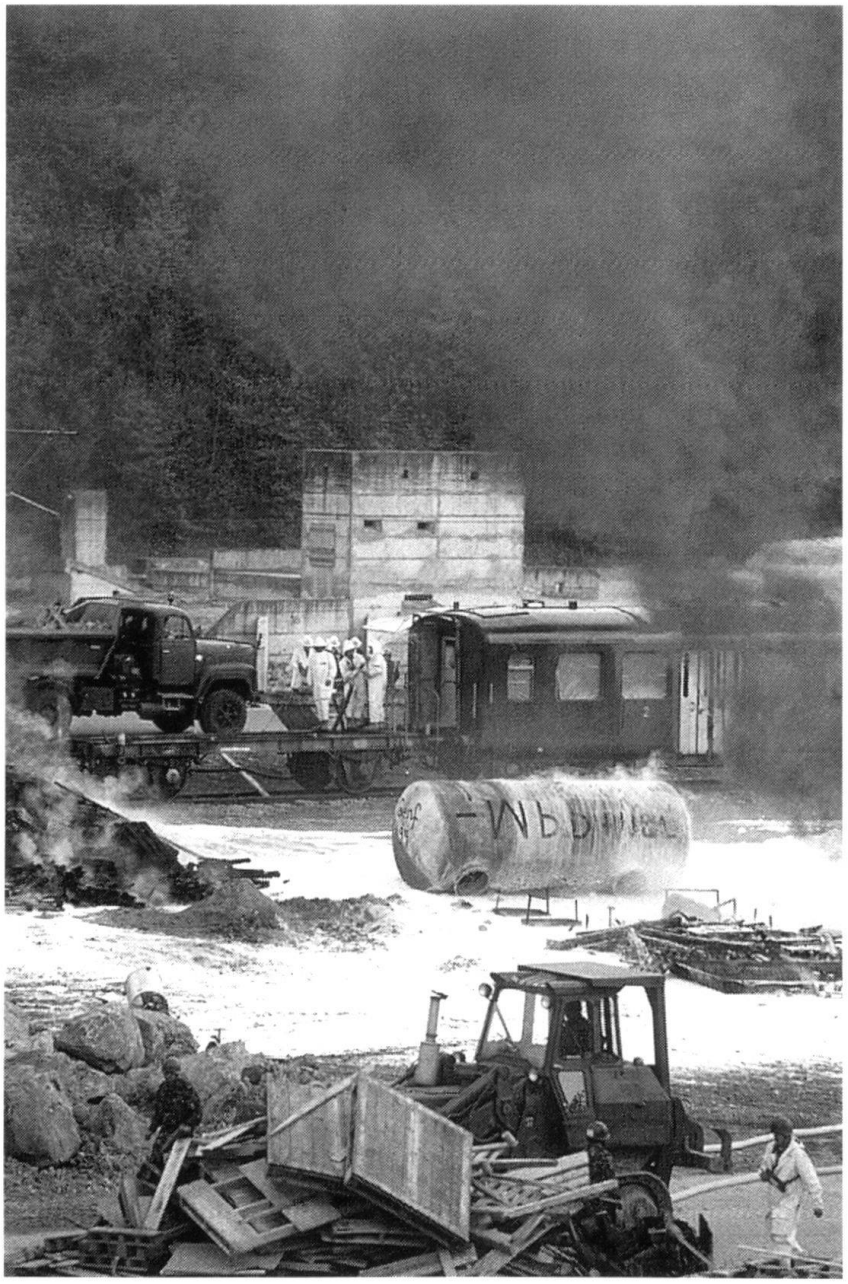

Les réponses aux risques d'agression et à ceux que ne peuvent plus assumer les autorités civiles en raison de leur ampleur impliqueront toujours la possibilité de lever en temps voulu la milice qui devra, à titre préventif, être bien préparée à sa mise sur pied ainsi qu'aux types d'interventions prévus pour elle.

L'application des principes de la subsidiarité et de la proportionnalité est tout aussi valable pour les réponses militaires et impliquera vraisemblablement des besoins de collaboration internationale.

5. Conséquences pour les institutions

C'est avec raison que les institutions de notre pays ont constitué pendant longtemps un exemple envié. Mais la démocratie, le fédéralisme et la collégialité ne gardent toute leur valeur qu'en présence d'une large majorité de citoyens responsabilisés pour l'intérêt général par une solide instruction civique.

Hélas, avec le déclin du civisme par l'abandon des responsabilités élémentaires des différents partenaires sociaux en la matière, les abus, cancer des démocraties, ont transformé beaucoup de nos institu-

tions en autant de « Républiques de Venise » et laissé se répandre un « régime des partis » où la tactique l'emporte de loin sur les idées de fond et l'intérêt général.

Une politique de sécurité crédible ne pourra par conséquent pas s'élaborer ni se conduire sans une réforme rapide et profonde de nos institutions.

Il ne s'agit pas d'une révolution, mais d'une modernisation et d'un nettoyage. La révision totale de notre Constitution fédérale doit, dans cette optique, intervenir sur la base des principes suivants :

– une réforme beaucoup plus fondamentale et beaucoup plus rapide que celle qui est en cours ;

– la vidange de toutes les dispositions qui ne sont pas fondamentales, donc véritablement constitutionnelles ; le versement de ces dispositions dans la procédure légale ultérieure. La constitution ne doit pas avoir plus de cent articles ;

– l'introduction d'une juridiction constitutionnelle au niveau fédéral (ces deux dernières mesures pourraient revaloriser considérablement nos institutions de démocratie directe qui deviennent une caricature stérile et risible par l'expression trop fréquente de l'avis d'un nombre dérisoire de citoyens) ;

– la définition explicite, à côté de la liste des droits fondamentaux, des devoirs fondamentaux ;

– l'énoncé explicite systématique du principe de responsabilité dans l'exercice de chaque droit fondamental ;

– la désignation des principes de subsidiarité et de proportionnalité comme relevant de la philosophie de base de toute institution humaine prétendant à la démocratie ; par conséquent, la désignation du régionalisme international et « intranational » comme composante reconnue de notre fédéralisme. ;

– la définition d'une clé de répartition logique des compétences entre le parlement (direction des affaires) et le gouvernement (conduite des affaires) ;

– la réforme du pouvoir exécutif dans le sens d'une amélioration de sa capacité décisionnelle pour l'exercice crédible de la compétence évoquée ci-dessus ;

– éventuellement l'interdiction, pour les collectivités publiques, d'engager des dépenses supérieures aux recettes.

Affirmons en conclusion que si, comme on l'a vu, notre politique de sécurité requiert, à l'aube du XXIe siècle, une gestion moderne et flexible, sa philosophie peut néanmoins rester simple. Dans un monde aussi complexe où règne une telle confusion des valeurs, gardons toujours à l'esprit les conditions élémentaires de la lucidité :

– recourir aux valeurs simples qui sont inscrites dans la nature humaine ;

– penser positivement en admettant une bonne fois que rien ne pourra jamais effacer ces valeurs ;

– refuser la livraison des marchands d'illusions qui pratiquent la mauvaise foi et le procès d'intention ;

– agir avec confiance, aimer son pays, participer, accepter les responsabilités, accepter la réalité du caractère indispensable d'une sécurité collective, se tenir prêt à donner du temps et de l'énergie pour y contribuer.

B. M.